



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

secours

Question écrite n° 50832

Texte de la question

M. Guy Teissier appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le projet de transfert de l'hélicoptère de la sécurité civile de la base de Marignane (Dragon 13) vers le Luc-en-Provence dans le Var ou Nîmes dans le Gard. Par ailleurs, parallèlement il serait prévu le déploiement de cinq hélicoptères EC 145 pour les SAMU d'Avignon, Gap, Toulon, Nice et Marseille. Aussi, l'union départementale des sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône pointe du doigt le manque de cohérence entre la décision du ministère de l'intérieur qui propose dans un souci d'économie, de mutualiser la flotte et celle du ministère de la santé qui développe sans aucune concertation avec les autres acteurs du secours l'implantation des HéliSmur. Le transfert du Dragon 13 vers une autre base priverait notre population d'un vecteur de secours particulièrement adapté aux caractéristiques géographiques et environnementales de notre département. Par ailleurs, si cette décision venait à être prise, elle priverait les sapeurs-pompiers des Bouches-du-Rhône et ses équipes spécialisées d'un outil incontournable pour remplir leurs missions. La base de Marignane est stratégique pour la zone sud. Elle opère sur de nombreux sites de randonnées, de parapente ou d'escalade particulièrement prisés du public (calanques, massifs de la Sainte-Victoire, des Alpilles et du Lubéron) et reste la seule base équipée d'un appareil avec une capacité de treuillage, de jour comme de nuit. Elle couvre par ailleurs une importante face maritime. On sait que 20 % de son activité en secours nécessite des hélitreuillages, et que 15 % sont effectués en vols de nuit, missions qui ne peuvent être assurées par ailleurs et par un autre hélicoptère. La fermeture de cette base compromettrait donc les capacités opérationnelles face à ce type d'intervention. Si le département des Bouches-du-Rhône perd sa base, il se retrouvera à plus de trente minutes d'un vecteur aérien polyvalent et rompu à ce type de missions de secours qui vont au-delà des simples missions sanitaires de transfert. L'équilibre opérationnel actuel serait complètement rompu. Ce transfert engendrerait par ailleurs un déséquilibre de la répartition des moyens d'État en privant le département des Bouches-du-Rhône de moyens importants au profit du Var largement pourvu. La couverture opérationnelle qui est telle qu'elle est réalisée à ce jour permet de garantir cet équilibre et offre la possibilité à tous les services concernés de travailler de manière performante et complémentaire. C'est pourquoi, au regard de ces éléments, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend revenir sur ce projet de transfert qui ne répond à aucune logique opérationnelle.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50832

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 février 2014](#), page 1729

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)